



Le Maire

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 MARS 2008

Date de la convocation : 21 mars 2008

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2008

Date d'affichage des délibérations :

Le vingt-huit mars deux mil huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au club house de la salle Maxime LETARD, sise 1 rue de la Rivière sous la présidence de Monsieur MORTEVEILLE Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : MM MORTEVEILLE, GAILLARD, GUERVENO, BOUTELOUP, VANNIER, LEMAÎTRE, Mme POMMIER, MM GAULTIER, HENRY, Mme GRANIER, MM BARILLER, LAMY, LEFEUVRE, ROUSSEAU, Mme SIMON

Secrétaire de séance : M. BARILLER Alain

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2008

Le Conseil Municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 mars 2008 et l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le tableau des commissions et demande les modifications à apporter.

Le document final est joint en annexe.



Le Maire

Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification et de Gaz de la Charnie (SIEG) et adhésion au Syndicat Départemental d'Electrification et de Gaz de la Mayenne (SDEGM)

Monsieur le Maire donne lecture de la note de synthèse concernant :

- la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification et de Gaz de la Charnie (SIEG)
- l'adhésion au Syndicat Départemental d'Electrification et de Gaz de la Mayenne (SDEGM)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur :

1. la dissolution du Syndicat intercommunal d'électricité de SAINTE - SUZANNE sous la condition suspensive que la même décision ait été prise par les conseils municipaux de l'ensemble des communes membres et, dans le même temps et selon les mêmes conditions, l'adhésion de chaque commune directement au SDEGM
2. l'adhésion de la commune au SDEGM, au titre des compétences obligatoires conformément aux statuts adoptés par l'assemblée délibérante de la structure départementale le 17 octobre 2007, sous la condition du constat par arrêté préfectoral de la dissolution du SIEG.
3. la désignation d'un représentant à la commission locale d'énergie amené à siéger à compter du constat par arrêté préfectoral de la dissolution du SIEG.
4. Par ailleurs, si notre commune souhaite transférer une ou des compétences « optionnelles », elle peut, dès à présent, délibérer pour en décider expressément.

Concernant le transfert éventuel de la compétence optionnelle relative à l'éclairage public, il est précisé que conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi du 20 décembre 2007 sur la simplification du droit, la commune a la faculté de dissocier les investissements (extension du réseau, nouveaux foyers, ou candélabres, remplacement de foyers, candélabres ou armoires de commandes existants, nouvelles armoires de commandes) et la maintenance (entretien annuel, dépannages ponctuels, changements de source, entretien ponctuel) afin de lui permettre de continuer, si elle le souhaite, à assurer la maintenance des ouvrages dont elle est propriétaire.



Le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ **DEMANDE** la dissolution du Syndicat intercommunal d'électricité de SAINTE - SUZANNE,
- ✚ **DEMANDE** son adhésion directe au SDEGM au titre des compétences « obligatoires » sous la condition suspensive que la dissolution du Syndicat intercommunal ait été prononcée
- ✚ **DESIGNE** Monsieur BOUTELOUP Jean-Claude, en qualité de représentant titulaire de la commune, et Monsieur LEMAÎTRE Jean-Luc, représentant suppléant
- ✚ **NE SOUHAITE PAS** transférer au SDEGM de compétences optionnelles.

Désignation des délégués au sein de différentes structures

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont procédé à l'élection des délégués pour le représenter au sein des divers syndicats intercommunaux et autres organismes :

a) Communauté de Communes d'Erve et Charnie :

Les membres du Conseil Municipal, après vote à bulletin secret, ont procédé à l'élection de 4 délégués titulaires et de 4 suppléants :

Délégués titulaires : M. MORTEVEILLE Jean-Pierre
M. GAILLARD Roland
M. BOUTELOUP Jean-Claude
M. VANNIER Daniel

Délégués suppléants : M. GUERVENO Pascal
M. GAULTIER Jean-Pierre
M. BARILLER Alain
Mme GRANIER Michèle

b) Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable :

Les membres du Conseil Municipal ont procédé à l'élection de 2 délégués titulaires et de 2 suppléants :

Délégués titulaires : M. BOUTELOUP Jean-Claude
Mme POMMIER Raymonde

Mairie de
SAINTE-SUZANNE
(Mayenne)



Le Maire

Délégués suppléants : M. GAULTIER Jean-Pierre
M. LEMAÎTRE Jean-Luc

c) Syndicat Intercommunal d'électrification et de Gaz de la Charnie :

Les membres du Conseil Municipal, ont procédé à l'élection de 2 délégués titulaires et de 2 suppléants :

Délégués titulaires : M. BOUTELOUP Jean-Claude
M. LEMAÎTRE Jean-Luc

Déléguée suppléante : Mme POMMIER Raymonde

Monsieur le Maire précise que le Syndicat Intercommunal d'électrification et de Gaz de la Charnie sera dissous dans le courant du mois de septembre 2008.

d) Syndicat Départemental d'Electrification et de Gaz de la Mayenne :

Les membres du Conseil Municipal, ont procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant :

Délégué titulaire: M. BOUTELOUP Jean-Claude

Délégué suppléant : M. LEMAÎTRE Jean-Luc

e) Syndicat de Bassin pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière l'Erve:

Les membres du Conseil Municipal, ont procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant :

Délégué titulaire: M. BARILLER Alain

Délégué suppléant : M. ROUSSEAU Roland

f) Centre Communal d'Action Sociale :

Les membres du Conseil Municipal, ont procédé à l'élection de 4 délégués titulaires et de 4 suppléants :

Mairie de
SAINTE-SUZANNE
(Mayenne)



Le Maire

Délégués titulaires : M. MORTEVEILLE Jean-Pierre
M. GAILLARD Roland
M. VANNIER Daniel
M. LAMY Daniel

Délégués suppléants : Mme POMMIER Raymonde
M. BARILLER Alain
M. GUERVENO Pascal
M. HENRY Stanislas
M. ROUSSEAU Roland
Mme SIMON Véronique

g) Centre National d'Action Sociale :

Les membres du Conseil Municipal, ont procédé à l'élection d'un délégué au Centre National d'Action Sociale :

Délégué titulaire : M. BOUTELOUP Jean-Claude

h) S.I.V.U. des Petites Cités de Caractère en Mayenne :

Les membres du Conseil Municipal, ont procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant :

Délégué titulaire : M. MORTEVEILLE Jean-Pierre

Délégué suppléant : M. BOUTELOUP Jean-Claude

i) Association des Petites Cités de Caractère :

Les membres du Conseil Municipal, ont procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant :

Délégué titulaire : M. MORTEVEILLE Jean-Pierre

Déléguée suppléante : Mme SIMON Véronique

Mairie de
SAINTE-SUZANNE
(Mayenne)



Le Maire

j) Commission d'Appel d'Offres :

Les membres du Conseil Municipal, ont procédé à l'élection de 3 délégués titulaires et de 3 suppléants :

Délégués titulaires : M. GAILLARD Roland
M. VANNIER Daniel
M. ROUSSEAU Roland

Délégués suppléants : Mme POMMIER Raymonde
M. GAULTIER Jean-Pierre
M. BOUTELOUP Jean-Claude

k) Commission Communale des Impôts Directs :

Les membres du Conseil Municipal, ont procédé à l'élection de 5 délégués titulaires et de 5 suppléants :

Délégués titulaires : M. MORTEVEILLE Jean-Pierre
M. GAILLARD Roland
Mme GRANIER Michèle
M. LEFEUVRE Philippe
Mme POMMIER Raymonde
M. CORMIER Michel (domicilié hors-commune - CHAMMES)

Délégués suppléants : M. BARILLER Alain
M. LEMAÎTRE Jean-Luc
M. ROUSSEAU Roland
M. LAMY Daniel
M. VANNIER Daniel

l) Correspondant Sécurité routière :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont procédé à l'élection du correspondant « sécurité routière » :

M. GUERVENO Pascal



Le Maire

m) Correspondant Défense :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont procédé à l'élection du correspondant « défense » :

M. BARILLER Alain

n) Relation avec la 4^{ème} compagnie du 42^{ème} RT de Laval :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de les représenter. Cette proposition est acceptée.

o) Commission Administrative pour les révisions électorales

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désignent les personnes suivantes, sous réserve de la désignation par arrêtés des institutions référencées :

Délégué du Préfet : M. BOUTELOUP Jean-Claude

Délégué du Président du Tribunal de Grande Instance : M. LEFEUVRE Philippe

Indemnités du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités du Maire et des adjoints, et les invite à délibérer, considérant que la commune recense officieusement 960 habitants (contre 1 027 habitants au recensement au 1999).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24,

Sur proposition de Monsieur le Maire :

✚ **DECIDE** de fixer comme suit les indemnités du Maire et des adjoints, à compter du 15 mars 2008 :

- Indemnité du Maire : 31 % de l'indice brut 1015 du barème des traitement de la Fonction Publique
- Indemnité des adjoints : 8.25 % de l'indice brut 1015 du barème des traitement de la Fonction Publique



Le Maire

- ✚ **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6531 du budget primitif 2008,
- ✚ **PRECISE** que ces indemnités seront versées mensuellement.

Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose que, suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal ont la possibilité de déléguer au Maire pendant toute la durée de son mandat certaines attributions.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à déléguer à Monsieur le Maire certaines délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ✚ **DECIDE** de déléguer à Monsieur le Maire, les attributions suivantes, pour la durée de son mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;



Le Maire

- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

Délégations du Maire aux Adjointes

Monsieur le Maire donne lecture des articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui lui confèrent le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Monsieur le Maire propose de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité certaines fonctions aux adjoints par arrêté municipal.



Le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✚ **DECIDE** de déléguer aux quatre adjoints la signature de tous les documents d'urbanisme, de comptabilité, administratifs et notariés ainsi que les diverses autorisations correspondant à leur responsabilité de commissions,
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés municipaux nominatifs correspondants.

Commissions : Dates des prochaines réunions

- Finances : mercredi 02 avril 2008 à 20h00, au Club House de la salle Maxime LETARD.

Les responsables des autres commissions sont chargés d'en fixer les dates.

Conseil Municipal : Dates des prochaines réunions

- 11 avril 2008 : vote du budget 2008
- Calendrier des autres réunions 2008 joint en annexe : les membres du Conseil Municipal ont validé ce calendrier.

Informations générales

- Vendredi 25 avril 2008 : restitution de l'enquête réalisée sur le patrimoine de Sainte-Suzanne.
- Cérémonie du 8 mai : dimanche 04 mai 2008 à CHAMMES
- Vendredi 20 juin 2008 : Fête de la musique
- Fête Nationale du 14 juillet 2008 : le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet.
- Dimanche 20 juillet 2008 : Journée des peintres dans la rue
- Cérémonie du 11 novembre 2008 : la date et le lieu de cérémonie seront communiqués ultérieurement
- Dimanche 14 décembre 2008 : Marché de Noël

Questions orales

Monsieur GUERVENO propose de prévoir un crédit pour les acquisitions foncières.

Plan de Prévention des risques : Ce dossier en attente sera examiné pour tenir compte des risques de mouvements de terrain

Mairie de
SAINTE-SUZANNE
(Mayenne)



Le Maire

La séance est levée à 23h40.

Le secrétaire de séance,
Alain BARILLER

Le Maire,
Jean-Pierre MORTEVEILLE

GAILLARD Roland

GUERVENO Pascal

BOUTELOUP Jean-Claude

VANNIER Daniel

LEMAITRE Jean-Luc

POMMIER Raymonde

GAULTIER Jean-Pierre

HENRY Stanislas

GRANIER Michèle

LAMY Daniel

LEFEUVRE Philippe

ROUSSEAU Roland

SIMON Véronique